Direction générale de l'agriculture Rapport d'activité 2014



N° 58 / mars 2015



Sommaire



Législation agricole
Droit fédéral
Droit cantonal
Droit foncier rural

Affermage agricole

p. 3



Développement agricole

p. 7

Marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) Artichaut violet de Plainpalais Filière viande, abattoirs Projets novateurs



Recensement & Paiements directs

p. 15

Recensement
Contributions fédérales
Contributions à la biodiversité concernant le niveau de qualité II,
la mise en réseau ainsi que les mesures cantonales
Contributions à la qualité du paysage



Améliorations structurelles

p. 41

Crédits d'investissements Mesures sociales Subventions à fonds perdu Améliorations foncières Projet de développement régional (PDR)



Aménagement du territoire

p. 50

Préavis
Grands Projets
Programme agricole d'agglomération
Evolution de la surface agricole utile (SAU)
Surface d'assolement (SDA)
Surface appropriée à la production agricole (SAPA)
Taxe de compensation agricole
Agriculture urbaine
Serres en toiture
Indemnités pour perte de surface agricole utile



Vulgarisation et formation professionnelle

Activité du laboratoire d'analyse des vins Prestations de vulgarisation Expérimentations agricoles p. 57

p. 60



Agro-Environnement

Agriculture biologique
Agriculture de conservation
Projet pilote 62a Nant des Charmilles
Bio-épurateurs
Protection des cours d'eau et renaturation
des cours d'eau
Remblayages en zone agricole
Gravières
Approvisionnement énergétique des zones
agricoles spéciales



Protection des végétaux

Organismes réglementés

p. 63



Viticulture

Contrôle de la vendange Vignoble de l'Etat Promotion des vins p. 72



Production animale
Subventions cantonales

p. 84



Législation agricole

Droit fédéral

Politique agricole 2014-2017 : train d'ordonnances automne 2014

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2014, des principales dispositions d'exécution de la politique agricole 2014-2017, des dispositions complémentaires et des adaptations aux actes modifiés de l'UE ont été mises en consultation.

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture s'est notamment dit surpris de constater que le projet prévoyait des mesures d'économie de l'ordre de 34 millions de francs, alors même que des promesses avaient préalablement été faites quant au maintien de l'enveloppe financière dévolue aux paiements directs.

Cette consultation a par ailleurs permis de rappeler qu'à Genève, l'introduction de la PA 2014-2017 s'était traduite par des distorsions de concurrence inacceptables dans certains domaines. Non seulement la suppression des contributions UGBFG n'avait pas été compensée par des contributions de mise à l'alpage ou d'estivage en zone limitrophe étrangère, où se situent les lieux d'estivage des éleveurs genevois, mais les contributions Extenso et Bio pour les surfaces cultivées par les exploitants dans la zone limitrophe

étrangère avaient également été supprimées. Par ailleurs, la situation des détenteurs de bison était également péjorée par rapport aux autres éleveurs, ne bénéficiant ni des contributions SRPA, ni de celles pour la mise à l'alpage ou l'estivage.

Swissness

Le 15 octobre 2014, le Conseil d'Etat a globalement répondu favorablement à une consultation portant sur les ordonnances d'exécution de la nouvelle législation Swissness, destinée à préserver durablement la plus-value conférée par le label «Suisse» aux activités de ventes de produits et de services suisses et dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2017.

Le Conseil d'Etat a tenu à attirer tout particulièrement l'attention du Conseil fédéral sur la problématique spécifique liée à l'application de l'ordonnance sur l'utilisation de l'indication de provenance «Suisse» pour les denrées alimentaires. qui revêt un intérêt primordial pour l'agriculture et les consommateurs de la région. Si la nouvelle ordonnance devait exclure les zones franches, cela pénaliserait durablement les entreprises genevoises, notamment les Laiteries réunies de Genève (LRG), qui collectent le lait de plus de 70 producteurs sur 120 et totalisent plus de quatre cents emplois sur Genève.

Le Conseil d'Etat a dès lors souligné qu'il était indispensable que la zone franche genevoise puisse être reconnue comme lieu de provenance ou de transformation pour les indications de provenance suisses eu égard non seulement engagements internationaux aux Suisse, mais de la également à l'importance des enjeux pour l'industrie agroalimentaire genevoise et l'économie agricole du Grand Genève.

Autres consultations fédérales

Au cours de l'année 2014, la direction générale de l'agriculture (DGA) a procédé ou collaboré à l'examen d'une douzaine de projets de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- instructions relatives aux surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage;
- prise en compte de l'estivage dans le programme PLVH;
- mise à jour de l'Annexe 12 de l'Accord agricole CH/UE;
- convention intercantonale de dissolution du Concordat sur le commerce de bétail.

Droit cantonal

Refonte de la loi M 5 30 : loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture

Le 14 novembre 2014, le Grand Conseil a adopté la loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture (LMBA), qui constitue une refonte complète de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique, du 19 mai 1995 et donc s'y substitue à compter du 1er janvier 2015.

La politique agricole 2014-2017, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, renforce les prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture, notamment en faveur de la biodiversité. Des contributions sont octroyées aux exploitants agricoles pour la création d'espaces proches de l'état naturel et pour leur mise en réseaux. En outre, de nouvelles mesures en faveur du paysage agricole de qualité sont introduites.

Dès lors, la LMBA permet au canton de soutenir les mesures de la Confédération, y compris les nouvelles mesures en faveur du paysage, tout en poursuivant l'encouragement de la création de structures spécifiques cantonales telles

Législation agricole

que les prairies extensives fleuries semées à partir de mélanges régionaux, les haies composées exclusivement d'arbustes indigènes ou les arbres fruitiers haute-tige.

Droit foncier rural

Commission foncière agricole (CFA)

Par arrêté du 7 mai 2014, le Conseil d'Etat a renouvelé les candidatures des membres de la CFA en place, pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2018.

Au cours de l'année 2014, la CFA s'est réunie à 12 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

118 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 33 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 21 demandes de non-assujettissement à la LDFR;
- · 20 demandes de division:
- 41 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des divisions / réunions, échanges, partages, constitution de droits de superficie ou de servitudes, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 118 décisions (dont 19 pour des demandes déposées entre 2009 et 2013) et approuvé 46 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

Un seul recours a été interjeté à l'encontre d'une décision rendue portant sur une division et un désassujettissement. Ce recours a finalement été retiré. La DGA, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a en revanche pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

S'agissant des recours formés antérieurement, 5 ont fait l'objet d'une décision judiciaire en 2014. L'un d'entre-eux a été radié par la Chambre administrative de la Cour de Justice, suite à son retrait. Un autre recours, portant sur un refus d'acquisition pour justes motifs, a été rejeté par la Cour de Justice, alors qu'un 3ème recours a annulé la décision de la CFA refusant l'acquisition d'un exploitant compte tenu de son âge et renvoyé la cause pour nouvelle décision. Enfin, 2 décisions de non assujettissement rendues par la CFA ont été annulées.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

Législation agricole

- Fr. 8.-- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale;
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).

Affermage agricole

Au cours de l'année 2014, la DGA a été saisie de 2 demandes d'autorisation de durées initiales de contrat réduites. Les 2 dossiers ont par ailleurs fait l'objet d'une demande de détermination et approbation du montant du fermage de l'entreprise agricole, auprès de la commission d'affermage agricole.

Une demande d'affermage par parcelles a également été déposée, la DGA devant se prononcer sur préavis de la commission d'affermage.

Enfin, le dépôt en octobre 2013 d'une demande de fixation d'un fermage licite a donnée lieu, courant 2014, à plusieurs rebondissements. Une décision de la commission d'affermage agricole, portant sur la qualification juridique du domaine agricole considéré, a en un premier temps été annulée sur recours par la Chambre administrative de la Cour de Justice. L'affaire a été renvoyée à la commission pour nouvelle décision, avant d'être interrompue par une demande de récusation dirigée contre l'ensemble de ses membres. La décision de la commission, refusant sa récusation, fait actuellement l'objet d'un recours devant la Cour de Justice.

GENEVE TERRE AVENIR

Développement agricole

La marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA)

10 ans déjà!

2014, année de l'agriculture familiale, a été marquée par la célébration du 10ème anniversaire de la marque de garantie. A cette occasion, la DGA a réuni, durant une journée et pour la première fois, tous les acteurs qui ont contribué au succès de cette marque depuis sa création en 2004. A l'occasion de cette année «anniversaire», un supplément de la Tribune de Genève a été publié. Ce dernier retrace l'historique de la marque et ses enjeux via des témoignages des principaux protagonistes responsables de son succès.

Qu'ils soient producteurs, transformateurs, distributeurs ou encore cuisiniers, toute la communauté GRTA s'est rendue au Centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier.

De nombreux intervenants ont pu exposer leur point de vue sur la pérennité et les défis de la marque et la plateforme GRTA a été inaugurée. Cet évènement a été largement relayé par les médias locaux.

«Les promesses d'un label de qualité»

Paola Ghillani

Fondatrice et Présidente de Paola Ghillani & Friends et ex-directrice de Max Havelaar

Comment tenir les promesses d'une marque sur le long terme? Quels sont les risques face à une société de consommation toujours plus compétitive? Comment conserver l'attractivité d'une marque? Autant de questions essentielles pour garder le cap et assurer un avenir pérenne à la marque de garantie GRTA.

«Mangeons local en lle de France : itinéraire réussi d'un label étranger»

Jérôme Kohn

Directeur du CERVIA (Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire) Paris Ile-de-France.

Le label « Mangeons local en lle de France » partage la même démarche de consommation locale que GRTA. Le point de vue d'un label étranger nous apporte un nouvel éclairage sur la gestion d'une marque de proximité : les écueils rencontrés, leur stratégie marketing, la labellisation des restaurants, les processus de contrôle et leur vision à long-terme.

«Le label GRTA et les valeurs suisses: l'équation parfaite ?»

Anya Ensmann

Directrice Institut de recherche et marketing DemoSCOPE Genève

Comment les valeurs des Suisses ont-elles évoluées au cours de ces dernières années ? Quel est leur impact sur les habitudes de consommation ? Le label GRTA peut-il répondre aux besoins de la population ? Toutes ces questions ont été abordées sur la base d'études menées par DemoSCOPE.

«Terroir, proximité et qualité : un gage de transparence dans l'assiette»

Barbara Pfenniger

Responsable alimentation à la Fédération Romande des Consommateurs (FRC)

Face aux récents scandales alimentaires, les consommateurs sont plus exigeants et soucieux de ce qu'ils consomment. La FRC nous a donné un éclairage sur les attentes des consommateurs et le rôle à jouer des labels de proximité au niveau national.

Célia Vaudaux

Responsable qualité et hygiène pour la restauration des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

Labellisés depuis l'année dernière, les HUG nous ont expliqué la raison de leur démarche de consommation locale et les écueils rencontrés pour s'approvisionner en produits labellisés GRTA. Les HUG nous ont également présenté leur politique d'achat et leur charte de développement durable.

Isabelle Widmer

Cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève

La sensibilisation de la population à la consommation locale est une étape essentielle pour la marque de garantie GRTA. La Ville de Genève nous a expliqué à travers sa campagne de communication « Croquons Local » comment elle a mis en place avec succès ses actions de communication et ses animations pédagogiques.

«La promotion des produits GRTA : maillon essentiel de l'agriculture de proximité»

Denis Beausoleil

Directeur de l'Office de la promotion des produits agricoles (OPAGE)

La promotion des produits locaux est essentielle pour le développement de la marque GRTA et pour l'économie agricole genevoise. L'OPAGE nous a expliqué sa stratégie de communication, ses actions promotionnelles et sa campagne de communication lancée l'année dernière.





Labellisation GRTA des restaurants

Cette journée du 27 novembre 2014 a également été l'occasion de remettre la labellisation GRTA à 47 restaurants collectifs. Ils s'ajoutent aux 75 établissements labellisés en 2013 soit 121 restaurants, représentant plus de 7.5 millions de repas par année. A noter qu'un restaurant a renoncé à la labellisation.



Lancement de la plateforme GRTA

Lancée durant les festivités du 10^{ème}, une plateforme internet permettant aux cuisiniers de visualiser l'offre de produits GRTA en temps réel et de lancer des appels d'offres a été mise en ligne. Ce projet, développé dans le cadre du PDR, est porté par l'Association pour la gestion de la plateforme de promotion et de distribution GRTA. Outre la disponibilité des produits, cet outil - greffé sur le site de l'OPAGE - permettra également aux cuisiniers de faire connaître leurs besoins et de générer ainsi une diversification de la production agricole. Cette plateforme est accessible à l'adresse internet suivante: www.geneveterroir.ch .



La marque de garantie GRTA

Le nombre d'entreprises proposant des produits certifiés GRTA est stable par rapport à l'année précédente : 340 entreprises.

Toutefois. nous notons une forte diversification de produits avec la mise sur le marché de produits innovants comme par exemple des céréales soufflées, fruits séchés et du boulghour.

L'année 2014 correspond à la mise en application des nouvelles directives GRTA qui ont été totalement revues. dossier utilisateur. comprenant l'intégralité des directives, a été remis à chaque utilisateur de la marque.

Dans ce cadre, une directive sanctions a été adoptée et est désormais gérée par la commission technique.

Activité des commissions GRTA Commission technique GRTA

Au cours de l'année, la commission

s'est réunie à 4 reprises et a refusé un renouvellement de certification pour une entreprise suite à l'identification d'un non-respect des directives GRTA.

La commission a également travaillé sur des voies d'amélioration de la traçabilité de la viande de bœuf par une meilleure identification des carcasses lors de l'abattage.

Cette commission a été élargie dans sa composition dès le 1^{er} janvier 2015.

Commission de dégustation

En 2014, la commission s'est réunie à 2 reprises et a dégusté 29 produits qui ont tous reçu l'agrément GRTA.

Commission de recours

Aucun recours n'a été déposé auprès de la commission durant l'année.

Cette commission a été supprimée au 1er janvier 2015, les recours seront désormais traités par les tribunaux administratifs.

Campagnes de contrôles inopinés

Cette année, deux campagnes de contrôles inopinés ont été réalisées par l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC). Elles ont porté sur la filière apicole et horticole, regroupant au total 17 utilisateurs contrôlés. Globalement, il n'a pas été relevé de manquement majeur, des lacunes concernant l'étiquetage ont été relevées.

Sensibilisation de la population à l'agriculture locale

En 2014 s'est achevé le tour des animations GRTA dans les écoles de la Ville de Genève. En effet, depuis l'initiation du projet de sensibilisation en 2011, c'est près de 4 500 enfants de 6-12 ans qui ont pu y participer. En sus, des animations ont également été réalisées à la demande dans d'autres communes du canton.





Des nouvelles de l'Artichaut violet de Plainpalais

L'association Pro species rara, en collaboration avec le laboratoire de cultures in vitro d'Agroscope, conserve depuis quelques années les derniers exemplaires connus de l'artichaut Violet de Plainpalais, une variété traditionnelle de ce légume très apprécié des gourmets. Un projet de la DGA vise à étudier les possibilités de mise en valeur de cette variété traditionnelle, par exemple sous la forme d'une AOP. Outre la caractérisation moléculaire (empreinte

génétique) et l'assainissement (élimination des contaminations virales) effectués par Agroscope sur le matériel conservé, une étude du comportement au champ des lignées propagées in vitro a débuté cette année, dans le cadre d'un travail de Bachelor (filière agronomie de l'hepia) dirigé par le Prof. Vincent Gigon (enseignant en cultures maraîchères). Ce travail vise également à rassembler les éléments techniques relatifs à l'itinéraire cultural de cette production, ainsi qu'à la caractérisation organoleptique de cette variété.



Filière viande, abattoirs

Depuis 2011, la DGA travaille en collaboration avec le service de consommation et des affaires vétérinaires, les abattoirs de Loëx et Meinier, les éleveurs et les bouchers pour trouver des solutions pour faire face à l'augmentation de la demande d'abattage de bovins labellisés GRTA à Genève.

Une étude sur les besoins régionaux en matière d'abattage a été lancée à l'échelle du Grand Genève fin 2013. Durant l'année 2014, des enquêtes et des ateliers participatifs ont été organisés. Ces différentes activités ont permis de recueillir les avis et difficultés rencontrés par les différents acteurs de la filière. L'étude était à bout touchant à la fin de l'année 2014 et les résultats seront publiés début 2015.

Outre l'établissement des besoins quantitatifs et qualitatifs pour l'abattage dans le Grand Genève, les différentes contraintes et possibilités réglementaires et douanières pour les échanges transfrontaliers d'animaux et de viande ont mis en évidence la limite difficilement franchissable qu'est la frontière.

Projets novateurs

Par le biais de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01), les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée à l'agriculture peuvent être encouragés.

En 2014, un projet novateur a bénéficié d'une aide pour son lancement, il s'agit de l'élaboration de céréales soufflées. Bien connu de l'industrie, ce produit d'actualité n'existait pas dans sa version locale, c'est désormais chose faite.



Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Nombre des exploitations détentrices						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations e statistique	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Vaches laitières	15	14	14	13	1	1
Autres vaches	35	38	34	35	1	3
Autres bovins	48	53	44	46	4	7
Total Bovins	48	53	44	46	4	7
Equidés	185	192	66	67	119	125
Ovins	67	65	21	19	46	46
Caprins*	39	38	13	13	26	25
Porcins	22	21	14	17	8	4
Poules, poulets et dindes	216	260	35	35	181	225
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	5	7	1	1	4	6
Lamas et Alpagas	7	6	2	2	5	4
Abeilles	147	161	11	10	136	151
Divers volailles**	73	65	9	13	64	52
Divers autres***	62	53	16	7	46	46
Lapins	50	67	8	8	42	59

Le nombre total d'exploitation correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensées par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Effectifs recensés au jour de référence						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations e statistique	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Vaches laitières	308	315	306	313	2	2
Autres vaches	639	665	622	655	17	10
Autres bovins	1'615	1'708	1'570	1'684	45	24
Total Bovins	2'562	2'688	2'498	2'652	64	36
Equidés	2'122	1'996	928	902	1'194	1'094
Ovins	2'619	2'772	2'109	2'240	510	532
Caprins*	279	221	154	114	125	107
Porcins	1'377	1'299	1'245	1'254	132	45
Poules, poulets et dindes	9'390	10'692	6'506	7'012	2'884	3'680
Bisons	117	127	117	127	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	52	48	15	14	37	34
Lamas et Alpagas	38	19	4	3	34	16
Abeilles (nombre de colonies)	1'579	1'584	36	35	1'543	1'549
Divers volailles**	826	520	110	135	716	385
Divers autres***	503	542	27	46	476	496
Lapins	449	671	73	56	376	615

^{*} sans les chèvres naines de loisirs

Pour la première fois depuis 2009, nous constatons une augmentation du nombre de bovins détenus sur le canton (+4,9%).

^{**} Canards, Oies, Cailles, Pigeons, sans les Canards d'ornement

^{***} Porcs nains et vietnamiens, Elevages de chiens, Chèvres naines de loisirs et Canards d'ornement

Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2014

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève sur le territoire cantonal mais également sur le canton de Vaud (environ 130 ha sont concernés) et en Valais (61 ares).

En 2014, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'368 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'198 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'566 ha.

	Suisse	France	Total Suisse			
	Surfaces	Surfaces	et France			
	(ha)	(ha)	(ha)			
Céréales						
Blé printemps	132.87	20.39	153.26			
Blé automne	2'053.01	358.12	2'411.13			
Blé fourrager	13.05	20.00	33.05			
Orge printemps	64.65	8.42	73.07			
Orge automne	589.42	81.11	670.53			
Triticale	84.77	10.87	95.64			
Avoine	23.15	0.00	23.15			
Seigle	24.96	7.02	31.98			
Semence de céréales	51.51	0.00	51.51			
Méteil céréales fourragères	0.96	1.36	2.32			
Méteil céréales panifiables	2.04	0.00	2.04			
Amidonnier, engrain	2.44	0.00	2.44			
Epeautre	9.29	0.00	9.29			
Millet	2.57	0.00	2.57			
Total céréales	3'054.69	507.29	3'561.98			

	Suisse	France	Total Suisse			
	Surfaces	Surfaces	et France			
	(ha)	(ha)	(ha)			
Cultures sarclées						
Colza printemps	0.00	0.00	0.00			
Colza automne	827.15	107.49	934.64			
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00			
Colza MPR automne	0.00	0.00	0.00			
Tournesol huile	387.30	64.63	451.93			
Tournesol MPR	1.58	0.00	1.58			
Maïs-grain	243.41	71.48	314.89			
Maïs d'ensilage et maïs vert	69.92	2.50	72.42			
Betterave sucrière	50.97	3.90	54.87			
Betterave fourragère	0.25	0.00	0.25			
Pomme de terre	22.83	2.50	25.33			
Soja	212.60	57.65	270.25			
Lupin destiné à l'affourragement	0.50	0.00	0.50			
Lin	15.28	0.00	15.28			
Féverole	35.24	36.66	71.90			
Pois protéagineux	297.87	45.02	342.89			
Méteil de féveroles, de pois	24.00	0.00	24.00			
protéagineux et de lupins avec céréales	34.89	0.00	34.89			
Total cultures sarclées	2'199.79	391.83	2'591.62			

	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Cultures annuelles, maraîche	eres, hortico	oles et autre	es
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	25.62	0.00	25.62
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	20.96	0.00	20.96
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve	134.95	0.03	134.98
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	0.62	0.00	0.62
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0.13	0.00	0.13
Culture horticole de plein champ annuelle	1.74	0.00	1.74
Baie annuelle	0.40	0.00	0.40
Courge à huile	2.30	0.00	2.30
Pavot	1.09	0.00	1.09
Carthame	0.14	0.00	0.14
Lentille	23.16	2.20	25.36
Plante aromatique et médicinale annuelle	0.00	0.00	0.00
Total cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres	211.11	2.23	213.34

	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Surfaces he	rbagères		
Prairie artificielle	560.32	17.37	577.69
Prairie extensive	897.30	26.95	924.25
Prairie peu intensive	5.81	0.00	5.81
Prairie permanente	376.53	90.41	466.94
Pâturage	301.49	18.16	319.65
Pâturage extensif	85.54	22.00	107.54
Pâturage pour porc et volaille	1.60	0.00	1.60
Surface à litière	5.15	0.00	5.15
Autre surface herbagère	5.35	0.47	5.82
Légumineuse fourragère, graminée et autre plante destinée à la production de semences	80.52	0.00	80.52
Total surfaces herbagères	2'319.61	175.36	2'494.97

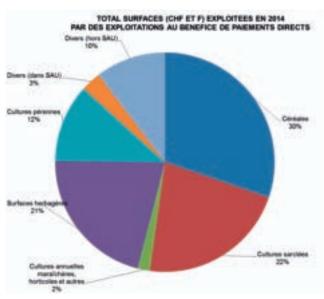
	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Cultures p	érennes		
Vigne	1'130.60	116.87	1'247.47
Surface viticole à biodiversité naturelle	7.13	0.00	7.13
Culture fruitière (pomme)	60.18	0.00	60.18
Culture fruitière (poire)	2.45	0.00	2.45
Culture fruitière (fruits à noyau)	4.92	0.00	4.92
Autre culture fruitière	0.02	0.00	0.02
Baie pluriannuelle	14.02	0.00	14.02
Plante aromatique et médicinale pluriannuelle	0.01	0.00	0.01
Matière première renouvelable pluriannuelle	5.40	0.00	5.40
Rhubarbe	2.13	0.00	2.13
Asperge	2.48	0.00	2.48
Sapin de Noël	1.48	0.00	1.48
Pépinière	7.08	0.14	7.22
Châtaigneraie et noiseraie	1.10	0.00	1.10
Autre surface pérenne	2.36	0.00	2.36
Total cultures pérennes	1'241.36	117.01	1'358.37

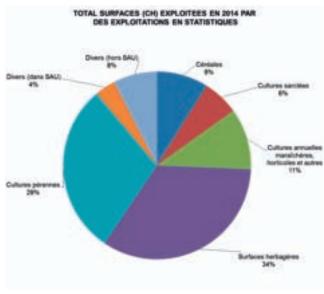
	Suisse	France	Total Suisse			
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)			
Divers dans la SAU						
Jachère florale	161.05	0.00	161.05			
Jachère tournante	58.44	0.00	58.44			
Ourlet sur terres assolées	0.39	0.00	0.39			
Autre terre ouverte (avec ou sans contributions)	34.18	1.87	36.05			
Chanvre	0.00	0.00	0.00			
Haie et bosquet avec bande herbeuse	33.96	0.95	34.91			
Haie et bosquet avec bande tampon	3.46	0.77	4.23			
Bande refuge	31.85	0.00	31.85			
Autre surface dans la SAU (avec ou sans contributions)	16.73	1.19	17.92			
Total divers dans la SAU	340.06	4.78	344.84			
Divers ho	rs SAU					
Forêt	265.96	808.13	1'074.09			
Surface improductive	105.55	1.36	106.91			
Surface dont l'affectation principale n'est pas agricole	7.77	0.00	7.77			
Autre surface hors SAU (fossé humide, mare, étang, surface rudérale, tas d'epierrage, chemin naturel non stabilisé, jardin potager et autre)	22.14	9.37	31.51			
Total divers hors SAU	401.42	818.86	1'220.28			

La DGA a également recensé à des fins statistiques 576,75 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 61,80 ha de céréales, 43,03 ha de cultures sarclées, 234,52 ha de surfaces herbagères, 204,60 ha de cultures pérennes, 73,23 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 24,52 ha de surfaces diverses.

Relevons que les surfaces en statistique en France représentent 2 ha.

Récapitulation des surfaces recensées en 2014 (en hectares)	Surface en contribution Suisse	Surface en statistique	Surfaces totales Suisse	Surface en contribution France	Total
Céréales	3'054.69	61.86	3'116.55	507.29	3'623.84
Cultures sarclées	2'199.79	43.03	2'242.82	391.83	2'634.65
Surfaces herbagères	2'319.61	234.52	2'554.13	175.36	2'729.49
Cultures pérennes	1'241.36	204.60	1'445.96	117.01	1'562.97
Cultures maraîchères et horticoles	211.11	73.23	284.34	2.23	286.57
Divers	340.06	24.52	364.58	4.78	369.36
Total dans la SAU	9'366.62	641.76	10'008.38	1'198.50	11'206.88
Hors SAU					
Total hors SAU	401.42	52.55	453.97	818.86	1'272.83





Contributions fédérales

	Contributi	ons (CHF)
	2013	2014
Contributions brutes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,)	19'175'263.10	18'561'919.65
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,)	18'195'861.00	18'311'133.20
Contributions à la culture des champs	2'140'716.00	0.00
Contributions aux cultures particulières	0.00	1'842'570.00
Contributions complémentaires cantonales	391'427.00	318'730.00
Contributions totales paiements directs	20'728'004.00	20'472'433.20
	2013	2014
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	267	263

Les exploitations favorisées par la PA 2014-2017 sont principalement :

- celles situées en zone de montagne ;
- celles qui faisaient précédemment l'objet de limitations (échelonnements) liées à la surface, au revenu ou à la fortune de l'exploitant ;
- les exploitations en culture biologique.

Extrait des contributions 20)13/2	014
------------------------------	-------	-----

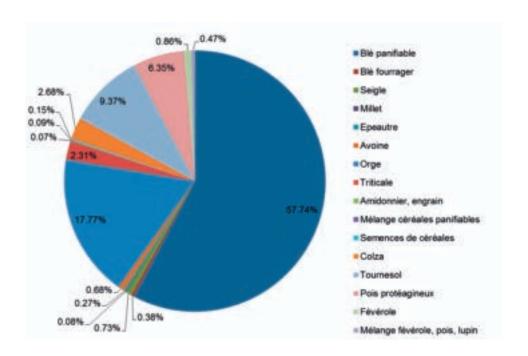
Type de contribution	Contributions	31	Contributions
2013	(CHF)	2014	(CHF)
Paiements directs généraux	15'135'232.60	Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	11'126'713.60
		Production de lait et viande selon herbages	160'239.75
		Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	938'194.50
		Efficience des ressources	106'552.60
		Transition	1'300'721.75
Compensation écologique	2'097'492.00	Biodiversité (y compris participation cantonale)	2'635'583.50
Culture biologique	284'837.25	Culture biologique	500'666.00
Culture extensive	1'247'745.65	Culture extensive	1'362'320.00
Ethologie (SST/SRPA)	409'955.60	Ethologie (SST/SRPA)	513'005.90

Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'362'320 francs ont été versées à 183 exploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de févéroles et de colza en 2014.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2014 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	1'966.49	786'596.00
Blé fourrager	13.05	5'220.00
Seigle	24.96	9'984.00
Millet	2.57	1'028.00
Epeautre	9.29	3'716.00
Avoine	23.15	9'260.00
Orge	605.23	242'092.00
Triticale	78.58	31'432.00
Amidonnier, engrain	2.44	976.00
Mélange céréales panifiables	3.00	1'200.00
Semences de céréales	5.01	2'004.00
Colza	91.43	36'572.00
Tournesol	319.19	127'676.00
Pois protéagineux	216.17	86'468.00
Févérole	29.14	11'656.00
Mélange févérole, pois, lupin	16.10	6'440.00
Total	3'405.80	1'362'320.00



Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

L'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité avec contributions écologiques fédérales se répartit de la manière suivante :

	2009 (ha)	2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)	2014 (ha)
Jachères florales	109.31	137.24	154.43	165.88	151.46	160.95
Jachères tournantes	56.67	55.27	91.65	90.05	87.36	57.97
Ourlets sur terres assolées	0.40	0.30	0.49	0.39	0.39	0.31
Prairies extensives	852.38	833.29	855.15	868.95	872.43	893.90
Prairies peu intensives	8.72	9.23	9.23	5.48	5.78	5.81
Pâturages extensifs *						85.54
Surfaces à litière	1.64	1.64	1.64	1.64	1.64	5.15
Haies et bosquets champêtres	34.98	34.46	33.52	34.26	33.79	33.31
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	
Total	1'064.15	1'071.48	1'146.16	1'166.70	1'152.90	1'242.94

^{*} donnent droit à des contributions pour biodiversité depuis 2014

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de compensation situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'366,62 ha de surface en contributions, est de 13,27%. En considérant :

- les SPB ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- les SPB sans contributions écologiques;
- les SPB hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs etc.

Le rapport est de 13,78% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2013

	Surface (en ha)	Nombre d'exploit.	Surface par exploit.	Contrib. par exploit.
Jachères florales	1'910	2'071	92	2'584
Jachères tournantes	535	403	133	3'055
Ourlets sur terres assolées	127	595	21	491
Prairies extensives	73'263	40'203	182	1'981
Prairies peu intensives	20'572	14'513	142	425
Surfaces à litière	7'633	7'301	105	973
Haies et bosquets champêtres	3'367	13'286	25	607
Bandes de culture extensive	104	143	73	947
Arbres fruitiers haute tige*	22'583	30'735	73.48	1'102

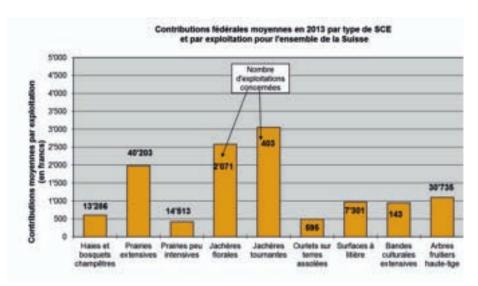
^{*} arbres par centaines

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité à Genève entre 2013 et 2014

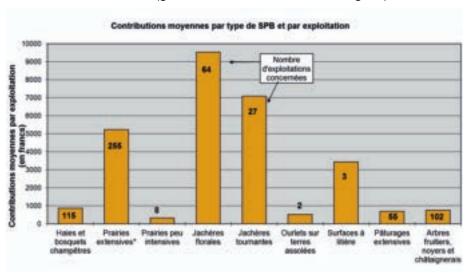
		Surfaces 2014 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2013	Nbre d'exploit. 2014	Surfaces (nbre) par exploit. 2013 (ares)	Surfaces (nbre) par exploit. 2014 (ares)		Contrib. par exploit. 2014 (CHF)
Jachères florales	151.46	160.95	55	64	275	251	7'711	9'534
Jachères tournantes	87.36	57.97	30	27	291	215	6'698	7'085
Ourlets sur terres assolées	0.39	0.31	2	2	20	16	449	512
Prairies extensives*	872.43	893.90	261	255	334	351	5'007	5'235
Prairies peu intensives	5.78	5.81	8	8	72	73	217	327
Pâturages extensifs **	0.00	85.54	0	55	0	156	0	700
Surfaces à litière	1.64	5.15	3	3	55	172	820	3'433
Haies et bosquets champêtres	33.79	33.31	118	115	29	29	716	864
Bandes de culture extensive	0.05	0.00	1	0	5	0	65	0
Arbres fruitiers haute tige***	5'125	5'170	103	102	49.76	50.89	746	748

^{*} y compris surfaces en zone de montagne 2 (Fr. 7.-- par are)

^{**} contributions seulement à partir de 2014
*** seulement exploitations avec > 20 arbres



Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).



Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2014 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	223
Maraîchage	27
Viticulture	145
Arboriculture et petits fruits	23
Culture biologique	20

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2013-2014 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

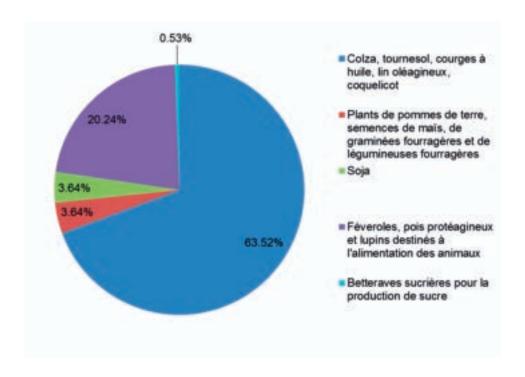
Mode de production	Nombre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	4	1
Maraîchage	0	0
Viticulture	0	4
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	3	0

Contributions à des cultures particulières

Pour 2014, 1'842'570 francs ont été versés au titre des contributions particulières. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition entre 2008 et 2014 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCCh jusqu'en 2013 et des contributions particulières dès 2014.

(Etat au 10.12.2014. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Catégorie	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, coquelicot	1406.02	984'214.00
Plants de pommes de terre, semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	80.52	56'364.00
Soja	267.27	267'270.00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	447.93	446'930.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	11.75	87'792.00



Contributions à la biodiversité concernant le niveau de qualité II, la mise en réseau ainsi que les mesures cantonales

Introduction

Dès 2014, avec la mise en application de la PA 2014-2017, les contributions versées en application de l'ordonnance sur les paiements directs sont distinguées de celles versées en application de la loi M 5 30 (loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique / se référer aussi à la page 4) pour des mesures strictement cantonales.

Il est important de relever que les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

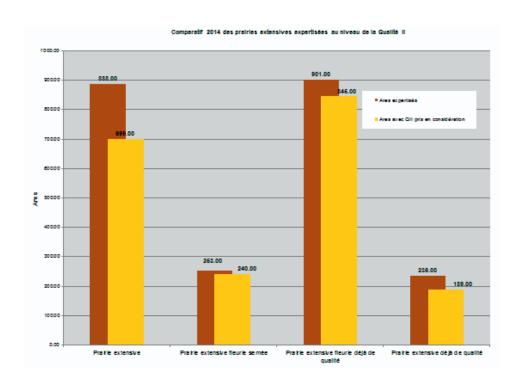
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un taux maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Application de la législation fédérale

Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 148'520 francs. Les suppléments versés par le canton se montent à 7'375 francs.

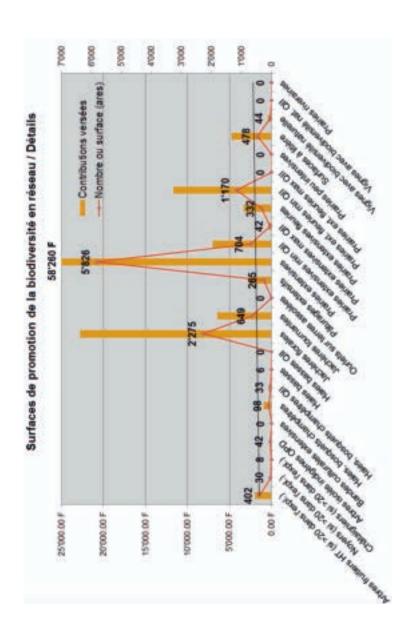
Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat des expertises botaniques des prairies extensives pour l'année 2014.



Mise en réseau (réseaux agro-environnementaux - RAE)

Le montant des contributions versé à cet effet s'élève à 121'630 francs dont 108'274.50 francs sont rétrocédés par la Confédération.

Les surfaces de promotion de la biodiversité se répartissent comme suit :



En examinant le graphique, il faut relever une faible diversification des types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), les prairies extensives étant largement représentées.

Les différents réseaux agro-environnementaux (RAE) validés par le canton se présentent comme suit en 2014 au niveau du % de SPB en réseau/SPB dans le périmètre (sans les arbres) :

- RAE de Bernex : 45.5%;
- RAE de Céligny : 81.7%, exploitants genevois et vaudois pris en considération;
- RAE Arve-Lac Nord: 41%.

Pour l'année 2015, en date du mois de février, deux nouveau RAE ont été validés, soit ceux concernant les communes de :

- Jussy, Presinge, Puplinge: RAE de Jussy-Presinge-Puplinge;
- Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix : RAE de La Bâtie.

Application de la législation cantonale (M 5 30)

Les contributions versées en 2014 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité <u>uniquement cantonales</u> définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 (loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique) se sont élevées à environ 211'346 francs répartis comme suit :

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Solde part cantonale M 5 30
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	515	7'725.00
Arbres fruitiers supplément PAE	382	3'820.00
Arbres fruitiers supplément PAE / en verger	0	0.00
Arbres indigènes supplément PAE	251	2'510.00
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	24	6'000.00
Autres SPB (hors renaturation)	89	1'385.00
Bandes culturales extensives	0	0.00
Bandes refuge + Surfaces refuge	2'780	109'412.40
Fauche tardive	3'844	7'688.00
Haies basses (toutes)	67	2'315.00
Haies paysagères (toutes)	4	108.00
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1'582	23'730.00
Prairies extensives max QII / Supplément	740	3'700.00
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	420	2'100.00
Prairies extensives et fleuries max QII (VD) / Supplément	315	1'575.00
Supplément PAE toutes structures	2'536	20'017.70
Semences (participation cantonale)	0	1'750.00
Complément renaturation (autres SPB renat + supp spécial)	1'751	17'510.00

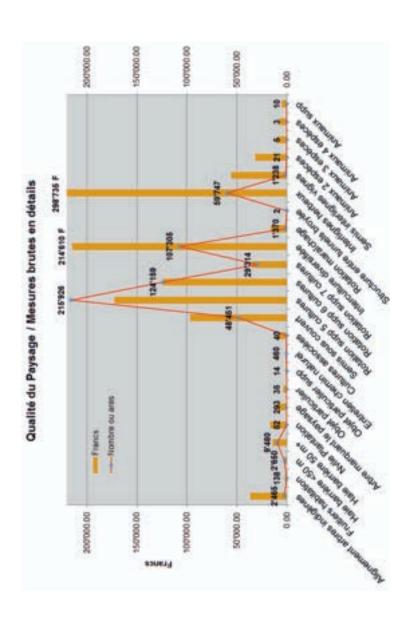
Contributions à la qualité du paysage

Introduction

Dans le cadre de la politque PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% des contributions versées pour un maximum de 120 francs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, promotion et développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération, pour validation, un projet pour l'ensemble du canton. Considérant que les contributions ont été limitées à 200 francs/ha par exploitation, les contributions versées au titre de la qualité du paysage se sont élevées à environ 938'194 francs.

Les différentes mesures réalisées par les exploitants pour l'année 2014 sont présentées dans le graphique ci-après. Les contributions s'y référant reflètent uniquement les mesures «paysage» sans la limitation par exploitation (donc mesure*tarif).





Durant l'année 2014, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole s'est réunie à 3 reprises pour statuer sur les dossiers qui lui ont été soumis, ainsi que pour approuver le budget 2015 du fonds de compensation agricole.

Messieurs Paul Charrot et Marc Zeller ont quitté la commission. Ils sont vivement remerciés pour leur engagement en faveur de l'agriculture genevoise. Trois nouveaux commissaires sont entrés en fonction, à savoir : Madame Lucie Dethurens (représente la viticulture), Monsieur Marc Jaquet (représente l'élevage) et Monsieur Pierre Thabuis (représente le maraîchage).

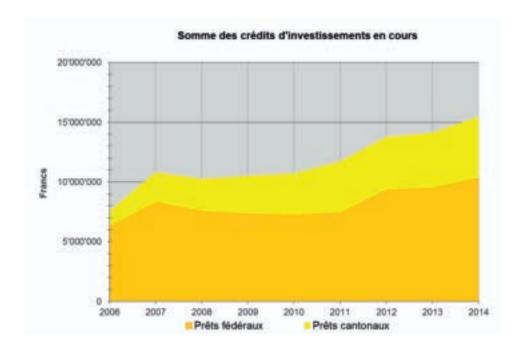


Construction d'un poulailler pour 12'000 pondeuses à Céligny.

Crédits d'investissements

Durant l'année 2014, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a octroyé plus de 4 millions de francs de crédits d'investissement (prêts sans intérêts). Cette somme se compose de 1'552'800 francs d'aides cantonales (16 projets) et de 2'609'700 francs d'aides fédérales (12 projets).

Le graphique ci-dessus montre une augmentation des crédits d'investissements qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à près de 5 millions de fonds cantonaux et à plus de 10 millions de francs de fonds fédéraux. Le montant de crédits d'investissements en prêt chez les agriculteurs genevois dépasse ainsi pour la première fois la barre des 15 millions de francs.



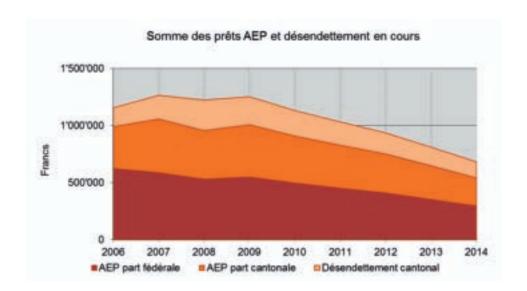


Fondation du hangar collectif de Soral.

Mesures sociales

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2014.

La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, visible sur le graphique ci-après, de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2014, le montant total des prêts est d'environ 680'000 francs. Il est composé de 57% de fonds cantonaux et 43% de fonds fédéraux.



Subventions à fonds perdu

En 2014, 734'425 francs de subventions cantonales ont été accordées par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement de prêts, de constitution de garantie ou de subventions non assorties à un prêt.

La somme des subventions assorties à des prêts (principalement des subventions d'amortissement) versée en 2014 s'élève à 450'229 francs.



Montage du hangar collectif de Soral.



Construction d'un hangar agri-viticole à Vandoeuvres.



Construction d'un hangar agri-viticole à Lully.

Améliorations foncières

Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2014, pour environ 64'000 francs, la réalisation de 8 projets sur le territoire des communes de Choulex, Corsier, Gy, Jussy, Planles-Ouates, Presinge et Veyrier.

Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 32'000 francs ont été versées en faveur de 14 projets individuels.

Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 37 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 3 décisions avec demande de remboursement des subsides ont été rendues par la DGA pour une demande située au sein de périmètre de remaniement parcellaire.

PDR genevois (projet de développement régional)

Après 2,5 ans de mise en œuvre (sur 6), le PDR genevois, qui a pour but de renforcer les filières agricoles du canton, connaît un niveau d'exécution de 55%. 5 mesures sont terminées, 6 mesures sont en cours de réalisation et 5 mesures n'ont pas encore démarré. Le bilan est plutôt réjouissant, ceci d'autant plus que les mesures les plus stratégiques du projet ont déjà été mises en œuvre (notamment la plateforme GRTA, qui est la clé de voûte du PDR).

Les évènements qui ont marqué le déroulement du PDR en 2014 ont été les suivants :

- démarrage en septembre de la construction de la serre DATASEM à Troinex pour la production de plantons (bio);
- mise en place et en ligne au mois de novembre de la plateforme internet de promotion et de distribution GRTA;
- mise en fonction en décembre de la nouvelle centrale de commercialisation de l'Union maraîchère de Genève (UMG) à Perly ;
- réalisation de césures vertes/bleues dans les zones de serres par la Fondation pour les zones agricoles spéciales.

La fin de ce premier PDR genevois est prévue en juin 2018. Un deuxième PDR pourrait suivre. Un processus de collecte d'idées de projet démarrera au début 2015. Pour mémoire, il faut savoir qu'un PDR est un outil d'aide à l'investissement qui rassemble, autour d'une idée commune, plusieurs projets à majorité agricole. Les taux de subvention varient entre 30 et 64% selon la nature du projet (30% pour les projets de production, 41% pour les projets de transformation et commercialisation et 64% pour les projets d'infrastructure collective).



Page d'accueil de la plateforme internet de promotion et de distribution GRTA.



Préavis

Comme à l'accoutumée, la DGA a été consultée en 2014 sur de nombreux projets d'aménagement. Les prises de position s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, la démarche de la DGA vise bien évidemment à intégrer les intérêts des exploitants concernés.

Plans directeurs communaux:

Troinex

Plans localisés de quartier :

Chancy

Modifications du régime des zones :

• Pregny-Chambésy : Commune

 Presinge : Route de Presinge, route de la Louvière

Bernex : ChèvreSatigny : Satigny

• Satigny : Satigny/Champvigny

Choulex/Puplinge : Brenaz II

Bardonnex : Chemin des Forches
Soral : Route du Creux-de-Boisset

• Bellevue : Champ-du-Château

Plans d'extraction de gravières :

· Avully: «Ronziers, Ferrage»

 Avusy : «Creux de Boisset/Champs pointus»

· Avusy et Laconnex : «Forestal»

· Satigny: «Au Champs du Puits»

• Satigny : «Les Bois-du-Château»

· Soral, Laconnex: «Les Parues»

Plans localisés agricoles :

· Bernex : Lieu-dit La Léchaire

Plans de site:

Versoix Sauverny : Le Martinet

 Plan-les-Ouates : Saconnex d'Arve-Dessous

 Petit-Saconnex : Lieu-dit Le Grand Morillon

· Bardonnex : Lieu-dit Landecy-Sud

Satigny : Satigny-Dessus

Dossiers d'autorisation de construire :

En 2014, 148 demandes en autorisation de construire ont été préavisées par la DGA.

Grands Projets

La DGA participe aux différents stades d'avancement des Grands Projets d'urbanisation du canton pour défendre les enjeux agricoles, notamment en œuvrant pour limiter les emprises

urbaines sur la zone agricole, éviter l'enclavement des parcelles, traiter les limites entre ville/campagne, anticiper les conflits d'usages et saisir les opportunités pour renforcer les liens entre la ville et la campagne.

En 2014, la DGA a contribué ainsi activement à l'élaboration des 4 grands projets prioritaires ayant une emprise sur la zone agricole : Bernex Nord, les Cherpines, le Grand-Saconnex et les Grands Esserts (Vessy).

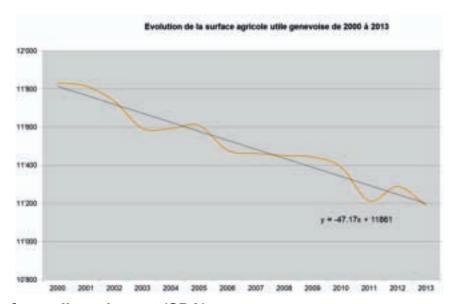
Programme agricole d'agglomération

Le programme agricole d'agglomération est, comme son nom l'indique, le volet agricole du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Grand Genève). Il a pour but de valoriser les synergies qui existent entre les agriculteurs des différents territoires de l'agglomération. Depuis 2012, une première étape a été franchie avec la mise en ligne du site www.grand-geneve.org/ chezmonfermier.

Un groupe de travail rassemblant les administrations et les chambres d'agriculture du Grand Genève a planché en 2014 sur les deux problématiques suivantes : les infrastructures d'abattage et la communication groupée sur l'agriculture régionale. Les processus sont en cours et se finaliseront en 2015.

Evolution de la surface agricole utile (SAU)

La surface agricole utile (SAU) est l'appellation officielle de la surface exploitée par l'agriculture. A Genève, elle est d'environ 11'200 hectares, dont 1'200 hectares situés en France voisine. L'observation de l'évolution de cette SAU depuis l'an 2000 montre qu'elle se réduit en moyenne de 47 hectares chaque année. Les terres cultivées par les agriculteurs genevois baissent ainsi de 0.42% chaque année, soit à une vitesse deux fois plus élevée qu'à l'échelon national. La tendance est régulière; pour la comprendre, un système de monitoring a été mis en place à la fin de l'année 2014. Ce système de monitoring doit aussi permettre de mieux apprécier l'impact des futures emprises non agricoles sur les terres cultivées.

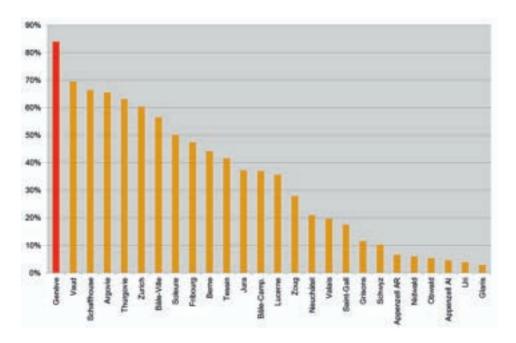


Surfaces d'assolement (SDA)

L'adoption par le Grand Conseil en septembre 2013 de la révision de son plan directeur et l'envoi de celui-ci au Conseil fédéral pour approbation sont à l'origine de la décision de l'office de l'urbanisme (OU) de procéder à une mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA). En effet, les emprises prévues par le plan directeur cantonal remettent en question la garantie du quota de 8'400 ha de SDA que le canton de Genève doit préserver.

Pour ce faire, l'OU a sollicité l'aide de la DGA, d'une part pour l'aider à identifier précisément les parcelles qui peuvent être considérées comme des SDA (en substance, toutes les parcelles potentiellement labourables), et d'autre part pour soutenir le dossier genevois au niveau de l'OFAG. L'approbation par Berne de la mise à jour de cet inventaire est prévue pour le premier semestre 2015.

En comparaison intercantonale, Genève se distingue par la plus forte proportion de surface d'assolement par rapport à sa surface agricole utile (84%, voir graphique ci-après). Paradoxalement, c'est aussi le canton qui possède la réserve de SDA la moins élevée (SDA pouvant être déclassées), ce qui oblige le canton à toujours plus densifier son patrimoine bâti.



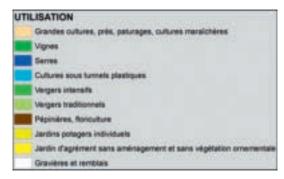
Proportion des surfaces d'assolement par rapport à la surface agricole utile, par canton.

Surface appropriée à la production agricole (SAPA)

Le développement du territoire exigu du canton de Genève et les multiples politiques publiques mises en œuvre sur son espace rural ont de conséquences sur les terres agricoles, outil de travail de l'agriculture. Aujourd'hui, les terres agricoles sont en diminution et certaines d'entre elles sont soumises à des contraintes d'exploitations limitant fortement leur fonction de production. Bien que l'administration cantonale dispose de différents indicateurs tels que la SAU (surface agricole utile) ou les SDA (surfaces d'assolement) pour apprécier l'évolution de la superficie des terres agricoles cultivées, elle n'est

pas en mesure d'estimer l'intégralité des surfaces propices à la production, d'identifier la répartition spatiale de celleci et d'évaluer sa fonction de production.

La DGA a donc décidé d'élaborer un nouvel indicateur de monitoring, la SAPA (surface appropriée à la production agricole). La SAPA représente les surfaces cultivées ou potentiellement cultivables par l'agriculture sur l'intégralité du canton (zone à bâtir et zone forêt comprises). Elle a été déterminée par un géoréférencement de l'utilisation du sol sur la base de la photo satellite 2012 et se décline en 10 catégories :





La prochaine étape de ce travail va consister à mettre en place un outil de suivi comparatif de la SAPA afin d'apprécier son évolution dans le temps. Cette démarche de monitoring permettra d'une part de mieux comprendre où se situe les pertes de terres cultivées, et d'autre part de systématiser la taxation des surfaces perdues au profit de l'urbanisation (taxe de compensation).

Taxe de compensation agricole

Les aménagements effectués le développement de l'agglomération portent des atteintes sur la surface agricole. Dans le but de compenser ces atteintes, la loi sur la promotion l'agriculture M 2 05 de prescrit compensations quantitatives. des qualitatives ou financières. Au regard du territoire restreint du canton, il est peu fréquent qu'une perte de surface agricole soit remplacée quantitativement ou qualitativement. Par conséquence, la compensation est dans la plupart des cas d'ordre financière et se concrétise par la perception de taxes versées au fonds de compensation agricole.

Les taxes émises en 2014 pour perte de SAU ont été :

- de 172'000 francs pour les terrains déclassés mais non constructibles;
- de 94'540 francs pour des emprises liées à des renaturations de cours d'eau :

- de 11'848 francs pour des emprises liées à la construction en zone agricole d'équipements d'approvisionnement énergétique;
- de 4'737 francs pour divers projets communaux.

A celles-ci s'ajoutent le produit pour l'agriculture de la taxe sur la plus-value foncière d'un montant de 464'582 francs.

Agriculture urbaine

La place de l'agriculture en milieu urbain est un sujet de plus en plus débattu dans le cadre des projets d'urbanisme. Cette tendance témoigne de l'intérêt croissant que portent les citadins à leur alimentation et à leur cadre de vie.

Jusqu'ici, l'agriculture genevoise répondu à cette demande à travers la création du label de proximité «Genève Région - Terre Avenir» et le développement de points de vente et d'accueil à la ferme. Mais des initiatives comme le marché de Budé ou la création à venir d'un parc agrourbain à Bernex créent aujourd'hui de nouvelles opportunités pour renforcer la présence de l'agriculture et des produits locaux en milieu urbain. C'est pour cette raison que la DGA accompagne - avec l'aide d'AgriGenève et d'Agridea - le développement de plusieurs projets de «fermes urbaines» (points de vente des produits du terroir, avec espaces de

production et d'accueil du public) sur des espaces publics situés en ville.

Un autre axe sur lequel travaille la DGA dans ce domaine est celui du potentiel que représente les futures gares du CEVA. Des points de vente et de distribution pour les produits GRTA pourraient s'y développer, sous des formes qui restent à préciser.

Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler que l'objectif de ces démarches n'est pas de concurrencer les filières de produits locaux déjà existantes, mais de renforcer la présence de ces produits à travers la mise en place d'outils de promotion innovants portés par l'agriculture. Le défi est d'envergure, mais il est vital pour le maintien à Genève d'une production locale durable.

Serres en toiture

Suite aux résultats de l'étude réalisée en 2013 par le consortium Agridea, Agroscope et VWA à la demande de la DGA, la Fondation pour les terrains industriels (FTI) a décidé d'examiner plus en détails la possibilité de concrétiser un projet de serre en toiture sur un bâtiment industriel. Les résultats de ce complément d'étude montre que pour être rentable, un tel projet doit être porteur d'innovation et orienté vers des produits de niche à haute valeur ajoutée.

Pour le propriétaire du bâtiment, une serre en toiture est une manière de donner une âme particulière à son bien, et pour le producteur, il s'agit d'une possibilité de se rapprocher de consommateurs intéressés par des produits agricoles novateurs.

Le dossier est aujourd'hui dans les mains d'investisseurs intéressés à mettre en œuvre cette idée. La DGA soutient cette démarche, car celle-ci va dans le sens du rapprochement des consommateurs à une agriculture genevoise ouverte à l'innovation.

Indemnités pour perte de surface agricole utile

Pour la première fois, la DGA a octroyé en 2014 une indemnité à un exploitant non propriétaire pour la perte de son outil de travail suite à un déclassement.

Pour pouvoir bénéficier d'une telle indemnité, l'exploitation doit pouvoir justifier d'au moins 0,5 UMOS et l'exploitant doit notamment avoir exploité la parcelle considérée au minimum pendant 6 ans avant l'entrée en vigueur du déclassement.

La demande d'indemnité doit être déposée par l'exploitant non propriétaire dans les 6 mois suivant la perte effective de la surface. Le montant de l'indemnité est calculé sur la base de la marge brute des cultures des 6 dernières années de culture.



Vulgarisation et formation professionnelle

Activité du laboratoire d'analyses de vins

En 2014, 75 encavages (soit 80% des encaveurs genevois) ont fait appel à nos services pour un total de 7'625 échantillons de vins analysés. Le millésime 2014 a été particulier dans la mesure où, suite à une attaque importante de pourriture acide, les encaveurs ont passablement sollicité le laboratoire pour vérifier le taux d'acidité volatile de leurs vins. Dans ces conditions de vinification très délicates, il était important que le laboratoire puisse fournir des résultats très rapidement et s'est adapté à cette situation exceptionnelle. Plus de 1'000

échantillons ont également été analysés pour les différents suivis de maturation et essais en microvinification du service de la production et du développement agricoles (SPDA). Depuis 2009, la movenne annuelle des vins analysés s'établit à plus de 7'000 échantillons. Ce nombre devrait désormais rester stable dans les années à venir. L'achat du Winescan en 2004 a permis de tripler le volume d'échantillons traités au laboratoire et de quintupler les informations utiles aux vinificateurs. Ceci a été possible car cet appareil effectue l'analyse de 8 paramètres en 1 minute par échantillon. L'utilisation importante du laboratoire démontre son utilité pour les encaveurs genevois.



Vulgarisation et formation professionnelle



Prestation de vulgarisation

A Genève, la vulgarisation agricole est en bonne partie assurée par des organisations privées (AgriGenève, Bio Genève, Société genevoise d'apiculture, Union fruitière lémanique, Association des maraîchers du Genevois, Groupement technique horticole) qui reçoivent à cette fin un soutien financier de la part du canton. Le rôle de la

DGA est, notamment, d'assurer une coordination de ces activités de formation d'information agricoles. Nous sommes en particulier très impliqués dans les activités de la CoGEBIO (Coordination de l'expérimentation et de la formation technique en agriculture BIO sur le canton de Genève) qui a organisé en 2014 sa première «Journée technique genevoise BIO», sur le thème de «Le sol et la gestion de sa fertilité: gestion et entretien». La DGA est par ailleurs responsable de l'organisation de la journée d'information arboricole genevoise (qui s'est tenue le 12.12.2014), et le secteur phytosanitaire participe également directement aux séances de vulgarisation organisées par les associations professionnelles, notamment pour présenter les actualités sur les organismes de guarantaine ou émergents (feu bactérien, ambroisie, mouche suzukii).

Expérimentations agricoles

Le secteur «protection des végétaux et agronomie générale» de la DGA réalise lui-même un certain nombre de recherches et d'expérimentations agronomiques. Ces travaux sont souvent effectués en collaboration avec la filière agronomie de l'Hepia, notamment dans le cadre de travaux de bachelor effectués par les étudiants de dernière année.

Vulgarisation et formation professionnelle

Comparaison d'enherbements en cultures spéciales (vigne)

Un essai de longue durée sur l'évolution floristique de 6 mélanges destinés à l'enherbement des vignes est actuellement en cours sur le Domaine du vignoble de l'Etat. La composition botanique et son évolution depuis l'automne 2011 ont été suivies (4 à 5 relevés annuels) dans l'ensemble des procédés (6 mélanges semés et 1 témoin «flore spontanée»). A ce stade, les principaux résultats sont les suivants:

- tous les procédés offrent rapidement et durablement une bonne couverture du sol. Ils limitent parallèlement le développement d'une flore spontanée indésirable;
- aucun effet sur le comportement de la vigne n'a été observé entre les procédés;
- pour les mélanges classiques (UFA, Schweizer 1 et OH), les graminées dominent rapidement (Lolium sp. pour UFA et OH, Festuca sp. pour Schweizer);
- le mélange Schweizer 1 est le moins vigoureux et celui qui pourrait exiger potentiellement le moins de fauches (pas de fauches séparées dans le cadre de l'essai);

- les 2 mélanges Mythopia sont les plus diversifiés en première année (2012), mais ils perdent rapidement de leur richesse botanique dès la 2ème année (2013), avec un envahissement progressif en graminées (*Lolium sp* et *Poa sp.*). Surtout, un développement très vigoureux du couvert est observé en 1ère année (taille jusqu'à 1m de certaines espèces du mélange);
- le mélange Schweizer 2 offre un bon compromis entre un développement (vigueur) raisonnable et une diversité floristique intéressante (17 espèces encore répertoriées à fin 2014).

La parcelle a également fait l'objet d'un suivi entomologique (syrphides et carabes) en 2014 dans le cadre d'un travail de master à l'Université de Genève. Les résultats sont en cours d'analyse, mais on peut relever que deux espèces de carabes menacées en Suisse y ont été capturées. Pour une de ces espèces (*Notiophilus aestuans* Dejean 1826), c'est même la première fois que sa présence est rapportée sur le canton de Genève.

Agro-Environnement

Agriculture biologique

Durant les deux années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations «en reconversion» peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période, les coûts de production sont plus importants alors que la production n'est pas encore labellisée et ne peut pas être valorisée comme bio. En 2014, 5 exploitations étaient en reconversion (2 exploitations en 2ème année et 3 exploitations en 1ère année de reconversion). Les subventions versées pour ces reconversions se sont élevées à 77'992 francs et concernaient 238 ha ainsi que des animaux de rente.

Agriculture de conservation

En application de la loi sur la promotion de l'agriculture et de son règlement d'application, la DGA soutient depuis 2011 les essais liés à l'agriculture de conservation, ceci afin d'encourager des modes de production particulièrement respectueux du sol et de l'environnement. Le montant engagé dans ce domaine s'est élevé en 2014 à 18'508 francs. La coordination de ces essais a été assurée par AgriGenève.

Les agriculteurs qui effectuent des essais d'agriculture de conservation s'engagent à cultiver l'ensemble de leur domaine en semis sous couverts, maintenir ces couverts jusqu'au semis des cultures et ne pas utiliser de glyphosate (herbicide non sélectif).

Projet pilote 62a Nant des Charmilles

La première partie du programme 62a Nant des Charmilles s'est terminée à la fin de l'année 2013. Une prolongation de deux ans (pour 2014 et 2015), sous forme simplifiée, a fait l'objet d'une convention signée avec l'office fédéral de l'agriculture durant l'été 2014.

Cette deuxième et dernière étape du programme poursuit les différentes tâches initiées dans la première étape du programme (mesures de la qualité de l'eau, analyses du substrat du bioépurateur, enregistrement et valorisation des données liées aux traitements phytosanitaires dans le logiciel RIV, etc.).

En 2014, les coûts du projet (mandat de suivi à AgriGenève et subventions aux viticulteurs) se sont élevés à 11'300 francs pour le canton et à 16'700 francs pour la Confédération.

Agro-environnement

Bio-épurateurs

Grâce à la loi sur les investissements agricoles durables (LIAD) et au fonds de compensation agricole, le canton pourra octroyer à partir de 2015 des subventions pour encourager la construction de places de lavage avec bio-épurateur destiné à la neutralisation des résidus de pesticides. Les aides financières pourront s'élever à maximum 20% des coûts de la partie «lavage/ remplissage» et maximum 75% des coûts pour la partie «bio-épuration» de l'installation. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la DGA dès la planification de leur projet.

Protection des cours d'eau et renaturation des cours d'eau

La DGA a suivi et participé en 2014 à plusieurs séances et comités de pilotage concernant différents projets de renaturation menés par le service de renaturation des cours d'eaux. Les cours d'eaux principalement concernés étaient l'Aire (3ème étape), le Marquet (2ème étape), le Nant de la Braille et le Foron.

La DGA a en outre assisté aux comités de projet et de pilotage des SPAGE (schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux). Dans l'ensemble de cette thématique, la DGA met tout en œuvre pour rappeler aux chefs de projet qu'il est nécessaire de limiter au maximum les emprises sur la surface agricole utile et les surfaces d'assolement.

Remblayages en zone agricole

Le plan directeur des sites de stockage n'étant pas encore entré en force, aucune décharge pour matériaux terreux en zone agricole n'a pu être ouverte en 2014.

Toutefois, des dossiers d'améliorations agricoles ont fait l'objet de demandes en autorisation de construire et ont été traités par la DGA durant l'année. Pour pouvoir être autorisé, il doit être démontré que le remblayage de la parcelle considérée est l'unique moyen de résoudre un problème agronomique constaté. Un remodelage de terrain visant à faciliter son exploitation n'est pas suffisant pour déclencher un remblayage agricole.

La DGA a en outre travaillé avec le GESDEC pour établir une nouvelle directive qui précisera les seuils à partir desquels une autorisation de construire est nécessaire, les procédures à adopter ainsi que les pièces à fournir.

Agro-environnement

Gravières

Durant l'année 2014, la DGA a été consultée à plusieurs reprises pour préaviser sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction de gravières.

La DGA vérifie que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après l'extraction des graviers soit limité et que les affectations d'origines soient retrouvées à l'issue de la gravière. Il est également primordial que les sols soient correctement remis en état à l'issue du chantier et que ces derniers soient à nouveau aptes à accueillir, après une période de repos de minimum 3 ans en prairies, une activité agricole productive.

Approvisionnement énergétique des zones agricoles spéciales

En 2013, une étude avait été menée avec les milieux maraîchers pour examiner l'opportunité de développer des CCF (couple chaleur force) permettant de produire – à partir de gaz naturel - de l'électricité pour le réseau et de la chaleur et du CO² pour les serres. Cette étude avait mis en exergue le manque de rentabilité économique d'une telle solution, malgré la volonté affichée des autorités de mettre en

place des conditions cadre favorables à la transition énergétique.

2014. une autre possibilité d'approvisionner les serristes en énergie renouvelable a été explorée, à savoir le captage de chaleur par de la géothermie movenne profondeur. Selon les résultats préliminaires des investigations menées par les SIG en partenariat avec le canton, les serristes pourraient être les premiers bénéficiaires de cette nouvelle source d'énergie. La DGA suit le dossier avec attention, car les clients de l'agriculture genevoise sont toujours plus sensibles au bilan carbone des systèmes de production.



Les organismes réglementés

Le secteur phytosanitaire la DGA assure une surveillance de la santé des cultures sur l'ensemble du territoire cantonal. Une vigilance spéciale est portée sur les organismes particulièrement nuisibles pour l'agriculture et justifiant une intervention des autorités publiques, des organismes définis et listés dans plusieurs textes législatifs fédéraux et cantonaux. En fonction des textes légaux qui les mentionnent. ces *«organismes* réglementés» peuvent être classés en différentes catégories : organismes de quarantaine, organismes envahissants, organismes transgéniques, organismes émergents, organismes régulés dans le cadre des prestations écologiques requises (PER). Une définition de ces différentes catégories, ainsi qu'une description détaillée des activités réalisées sur le canton de Genève contre ces organismes, ont fait l'objet d'une publication à paraître prochainement dans la revue Objectif (Delabays & De Montmollin, 2015).

Pour 2014, on peut relever les points suivants :

Ambroisie

Un plan d'action détaillé a été initié en 2010 contre cette redoutable adventice cultures. ailleurs source par d'un pollen très allergisant. Ce plan contient notamment une surveillance systématique de parcelles de tournesol et une mise à jour de la cartographie des foyers répertoriés. A fin 2014, cet inventaire compte 122 parcelles contaminées, c'est-à-dire des champs dans lesquels l'ambroisie a été repérée au moins une fois depuis 1999, année détection du premier champ de la infecté. Sur ces 122 parcelles, les niveaux d'infestations observés en 2014 se répartissaient comme suit : absence, 45; sporadique, 34; peu dense, 22; dense, 21. A noter que 31 foyers, soit 46 % des parcelles avec plantes (celles présentant des foyers de tailles et/ou de densités limitées), ont été directement détruits lors de la visite de la parcelle.

La figure 1 montre l'évolution du nombre de foyers répertoriés depuis 1999.

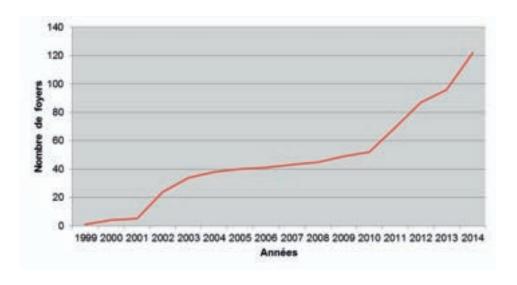


Figure 1. Evolution du nombre de parcelles agricoles (foyers) contaminées par l'ambroisie sur le canton de Genève.

L'augmentation du nombre de parcelles de l'inventaire ne signifie pas forcément une aggravation de la situation. En fait, elle découle logiquement de la réalisation de la surveillance systématique des parcelles de tournesol, du contrôle des parcelles adjacentes lors de l'actualisation de la cartographie des foyers répertoriés, et plus généralement de la vigilance des agriculteurs.

La surveillance annuelle des parcelles de tournesol fournit une information importante sur la situation globale de l'infestation du milieu agricole par l'ambroisie. Elle permet également de documenter son évolution dans le temps, et ainsi de contrôler la pertinence du plan d'action mis en œuvre.

Le tableau 1 présente les résultats obtenus les 6 années au cours desquelles une telle observation aléatoire d'un échantillon des cultures de tournesol a été effectuée (aucune donnée n'existe malheureusement pour la période de 2004 à 2010).

Années	Nombre de parcelles observées	Nombre de parcelles avec foyers	% de parcelles contaminées
2002	60	5	8,3
2003	111	3	2,7
2011	68	6	8,8
2012	74	4	5,4
2013	86	6	7.1
2014	76	11	14,5

Tableau 1 : Nombre de parcelles de tournesol observées (aléatoirement) entre 2002 et 2012, et proportion de parcelles contaminées par l'ambroisie.

Sur la base de ces données, on constate que jusqu'en 2013, aucune évolution temporelle significative du taux d'infestation du parcellaire agricole genevois n'a été observée. La proportion sensiblement plus élevée de parcelles contaminées répertoriées en 2014 reste délicate à interpréter: variation due à l'échantillonnage ou augmentation réelle des foyers ?

observations des Les prochaines permettre de campagnes devraient répondre à cette question. Aujourd'hui, globalement, on constate gu'environ 7% des parcelles de tournesol observées au cours de ces 6 années ont présenté des fovers d'ambroisie. Le canton de Genève comptant, en gros, 3'500 parcelles de terre ouverte, on peut estimer qu'environ 250 champs cultivés sont actuellement contaminés sur notre canton. Avec 122 fovers officiellement répertoriés, on en connaîtrait donc actuellement la moitié.

Pour conclure ce chapitre, on peut mentionner que l'analyse des stocks semenciers effectuée dans série de parcelles contaminées ces 2 dernières années, à l'aide d'un protocole d'extraction des semences du sol développé spécifiquement pour cette espèce, a révélé la présence de 1'000 à 4'300 graines (viables) au m². Ces données devraient nous permettre de suivre, sur le long terme. l'évolution des contaminations, et ainsi de confirmer l'efficacité des mesures d'assainissement mises en œuvre dans le cadre de notre plan d'action cantonal.

Feu bactérien

Le feu bactérien est un des organismes de quarantaine faisant l'objet d'un plan d'action cantonal spécifique. Il s'agit d'une grave maladie bactérienne des arbres fruitiers à pépins tels que les pommiers ou les poiriers (figure 2).



Figure 2 : Symptômes de feu bactérien sur des feuilles de pommier : brunissement des pétioles, ainsi que du limbe des feuilles à partir de la base et de la nervure centrale; exsudats blanchâtres (E. Holliger, Agroscope).

Elle s'attaque également à plusieurs rosacées sauvages (aubépines, sorbiers,...) ou ornementales (Cotonéasters, Pyracanthas...). Le plan d'action genevois concerne principalement la surveillance des cultures à risque, l'arrachage préventif des cotonéasters

particulièrement sensibles dans un rayon de 3 km autour des «objets protégés» (vergers et pépinières), ainsi que la cartographie des plantes hôtes, consultable en ligne sur le portail SITG du canton de Genève.

A Genève, la surveillance est du ressort des communes. Chaque cas suspect doit nous être annoncé et il est immédiatement vérifié par nos soins. Ce sont ainsi quelques dizaines de tests diagnostic qui sont effectués chaque année dans notre laboratoire. En cas de résultat positif, l'arbre concerné est éliminé et les plantes sensibles alentour sont systématiquement observées; une surveillance grandement facilitée par la cartographie des hôtes potentiels mentionnée précédemment. En 2014, un cas de feu bactérien a été confirmé

sur le canton de Genève : un cotoneaster sur la commune de Pregny-Chambésy.

Le canton de Genève, sans doute en partie grâce aux mesures préventives et de surveillance mises en œuvre, est encore relativement épargné par la maladie; même si la maladie est présente sur le canton : avec le cas de 2014, ce sont aujourd'hui plus de 500 plantes atteintes de feu bactérien qui ont été éliminées sur notre territoire au cours des 15 dernières années (figure 3).

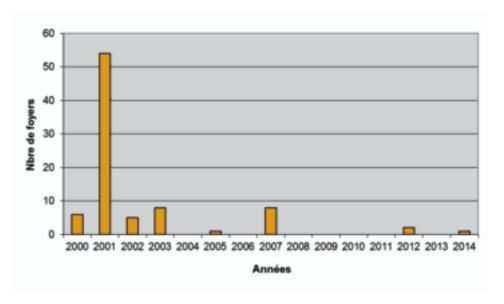


Figure 3 : Nombre de foyers (arbres contaminés) de feu bactérien répertoriés sur le canton de Genève à partir de l'an 2000. Au total, 512 arbres malades, en très grande majorité des Cotoneaster salicifolius, ont ainsi été détruits.

Drosophila suzukii

Identifiée pour la première fois en Suisse en 2011, cette petite mouche s'est rapidement disséminée sur l'ensemble du territoire national et s'est révélée un ennemi redoutable des cultures fruitières: cerises, prunes et baies, notamment. Depuis 2012, le canton participe au réseau de surveillance mis en place au niveau national. En 2014, une dizaine

de pièges ont ainsi été installés, d'avril à septembre, dans différents milieux situés sur la commune de Bernex (vergers de cerisiers, fraisières sous serres et sous tunnel, lisières de forêts, bords de rivières,...), caractérisés par la présence de différentes plantes hôtes de ce ravageur très polyphage. L'évolution des piégeages durant cette période est présentée à la figure 4.

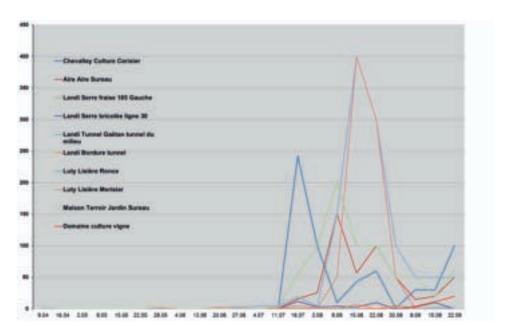


Figure 4 : Evolution saisonnière (2014) du nombre de capture de la mouche Drosophila suzukii (mâles uniquement) sur différents sites de la commune de Bernex.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces données : constitution de populations importantes à partir de la mi-juillet, premières infestations situées dans les vergers de cerisiers; piégeages particulièrement abondants durant l'été au voisinage de certains végétaux sauvages, tels que la ronce, le merisier et, dans une moindre mesure, le sureau; densités de populations significativement moindres dans les sites couverts (serres et tunnels); reprise des captures en vergers de cerisier en fin de saison. Des pièges ont également été installés en septembre et octobre dans les différents vignobles genevois, suite à l'observation d'attaques attribuées à ce ravageur : la présence de l'insecte est avérée dans l'ensemble des vignes du canton, même si les densités capturées sont bien moindres que celles observées durant la saison dans les vergers et les milieux naturels.

De nombreuses inconnues subsistent quant à ce ravageur, ses impacts potentiels et les possibilités de lutte. Son impact en cultures fruitières est aujourd'hui bien documenté et très inquiétant. Le danger qu'il représente pour les vignes est par contre encore sujet à discussions : dans cette culture, les observations rassemblées en 2014 ne permettent pas encore de confirmer son impact réel. En particulier, son développement rôle dans le des fortes attaques de pourriture acétique observées cette saison doit encore être précisée.

Par exemple, dans le cadre de nos propres mesures sur le terrain, effectuées dans un réseau de vignes à la veille des vendanges 2014, aucune corrélation n'a pu être mise en évidence entre l'observation de la présence du ravageur sur les grappes (détection d'œufs ou de trous d'émergence de la larve) et l'intensité des attaques de pourriture acétique.

Au niveau cantonal, outre la participation au réseau de piégeages national, nous assurons le suivi, chez des producteurs motivés, d'essais pratiques de lutte, en veillant notamment à ce qu'ils soient conduits et évalués de manière rigoureuse : présence de zones témoins non traitées, répétitions, application des protocoles d'évaluation. C'est la seule façon d'obtenir et de rassembler des informations crédibles et précises, et donc utilisables pour réellement progresser dans la compréhension et la maîtrise de ce ravageur.

Programme pilote : Adaptation aux changements climatiques

La DGA réalise, en étroite collaboration avec la filière agronomie de l'Hepia, et dans le cadre du programme pilote de la Confédération sur l'adaptation aux changements climatiques, un projet intitulé : «Etablissement et optimisation

Protection des végétaux

d'un réseau de surveillance des ennemis des cultures dans un contexte de changements climatiques».

Il s'agit d'identifier les ennemis des cultures présentant un fort potentiel de nuisibilité en agriculture dans un contexte de changements climatiques. La DGA s'occupe en particulier de l'analyse de risques et des observations relatives aux mauvaises herbes. Pour ces dernières, les effets suivants, liés aux changements climatiques, peuvent être envisagés :

- modification de l'aire de répartition ;
- modification de la dynamique des populations (périodes de germination et d'émergence, production de semences, survie hivernale,...);
- modification de la nuisibilité et de la période critique (pouvoir de compétition interspécifique);
- modification de l'efficacité des herbicides.

Une dizaine d'espèces ont été retenues, sur la base des données de la littérature, des listes d'alerte de l'OEPP (Organisation européenne pour la protection des plantes), et plus généralement d'observations réalisées en Suisse et dans les pays voisins. En 2014, 152 parcelles du cadastre agricole, situées en zones maraîchères et de grandes cultures, ont fait l'objet d'un monitoring quant à la présence de ces

10 espèces sélectionnées. La majorité d'entre elles (Abutilon theophrasti, Cyperus esculentus, Eleusine indica, Sorghum Halepense; Sicyos angulatus, Xanthium sp.,..) n'ont pas été détectées. Une dizaine de parcelles avec des espèces de bidents (Bidens sp.) ont cependant été répertoriées, ainsi que 2 foyers de Datura stramonium. Les observations se poursuivront en 2015 et 2016, ce qui devrait permettre de documenter la situation actuelle avec ces espèces sur notre territoire. Ces données seront indispensables pour être à même, à l'avenir, de préciser l'évolution de leur répartition dans notre paysage agricole.

Plantes transgéniques

Suite à la détection de colzas transgéniques à Bâle et au Tessin (Schoenenberger & D'Andrea, 2012), probablement introduits lors transports de matériel agricole, un plan de surveillance national a été mis en place par l'OFEV. Le canton de Genève a participé à son élaboration et, en 2014, a assuré le monitoring et le prélèvement d'échantillons de colzas rudéraux dans différents sites à risque, tels que la gare de La Praille ou la douane de Bardonnex. Aucune plante transgénique n'a été détectée sur le canton à ce jour.



Viticulture

Contrôle de la vendange

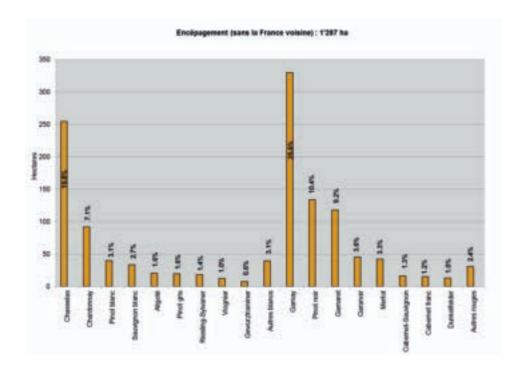
La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavage 2014 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

Surface globale en légère baisse (1287 ha)

La surface de vignes sises sur le territoire du canton est très stable. Une petite baisse de 0,75 ha est constatée (-0,06%), l'an dernier elle était de 10,4 ha (-0,8%).



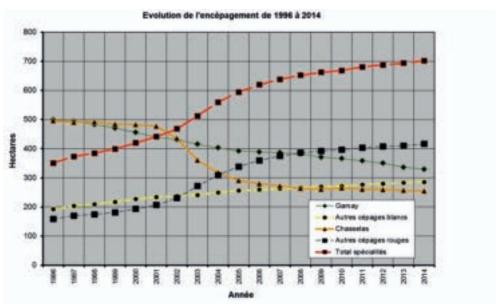
Stabilité des cépages blancs (540 ha / 42%)

Une diminution du Chasselas est à relever (- 2,71 ha / - 1,05%). Il se trouve pour la première fois sous la barre des 20% (19,8%) alors qu'il se situait à 45% en 1990. Le cépage Viognier augmente de façon significative (+ 0,84 ha / + 7,18%), suivit du Sauvignon Blanc (+ 0,58 ha / + 1,73%). Les cépages répertoriés dans les autres blancs font quant à eux une belle progression (+ 1,59 ha / + 4,18%), il s'agit essentiellement des cépages Savagnin, Muscat, Rousanne et Altesse.

Diminution des cépages rouges (746 ha / 58%)

Tous cépages confondus, le Gamay enregistre la plus forte régression (- 6,61 ha / - 1,96%). L'année passée déjà ce cépage avait diminué de manière significative avec une perte de 13,9 ha (- 4 %).

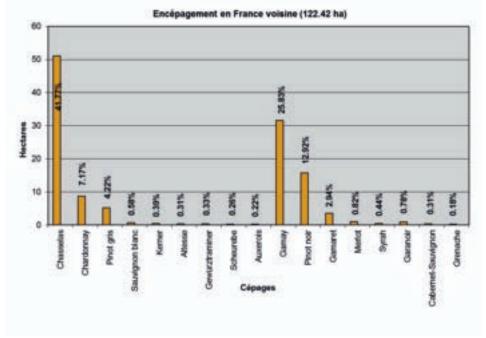
A l'exception du Dunkelfelder qui régresse de manière infime, tous les autres cépages rouges augmentent légèrement. Les cépages répertoriés dans les autres rouges font la plus grande progression (+ 2 ha /+ 6,8%). Il s'agit principalement des cépages Syrah, Divico, Diolinoir et Malbec.



Diminution en France voisine (122 ha)

La surface exploitée en France voisine a significativement diminué (- 24 ha / - 16,4%) en raison de l'arrivée à échéance, à fin 2013, de la disposition transitoire relative à l'aire géographique de l'AOC Genève sur territoire français.

Les cépages ayant perdu le plus de surfaces sont respectivement le Chasselas (-20,58 ha / -28,7%), le Gamay (-3,1 ha / -8,9%) et le Pinot Noir (-1,7 ha / -9,9%).



Encavage de la vendange genevoise

Une récolte proche de la moyenne (9'698'195 litres)

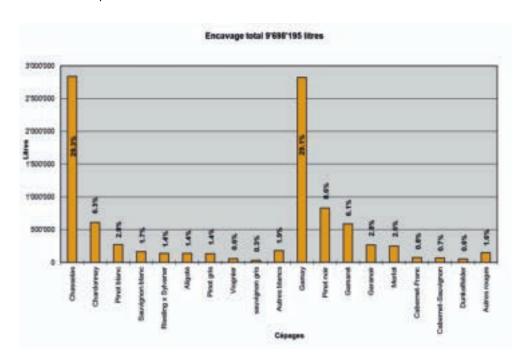
Avec une production totale de 9'698'195 litres, la vendange 2014 est inférieure de 58'432 litres (- 0,60%) par rapport à la moyenne décennale qui est de 9'756'627 litres. Par contre, elle est supérieure de 1'469'098 litres (+ 17,8%) à la récolte 2013, qui rappelons-le fut l'une des plus faibles depuis plusieurs décennies.

Avec 6'809'557 litres, les appellations d'origine contrôlée (AOC) représentent le 70,2% de l'encavage 2014, alors que les vins de pays (VDP) s'établissent à 2'883'518 litres, ce qui correspond à 29,7% de la vendange. L'année dernière, cette proportion était respectivement de 79% et 21%.

Les AOC 1^{er} crus, additionnés avec les 1^{er} crus mousseux, représentent un volume de 300'018 litres, soit 4,4% du volume total des AOC.

La proportion blanc / rouge

Si en 2013, le pourcentage de blanc avait baissé de 2 points par rapport à la récolte 2012, le millésime 2014 revient à une meilleure valeur (4'580'415 litres / 47,23%). Le pourcentage de rouge (5'117'780 litres / 52,77%) reste faible dû aux petits rendements du pressurage. Avec une récolte 2013 qui avait vu le Gamaret devancer le Pinot Noir en termes de volume, ce dernier repasse devant pour cette année avec un volume supérieur de 238'338 litres.

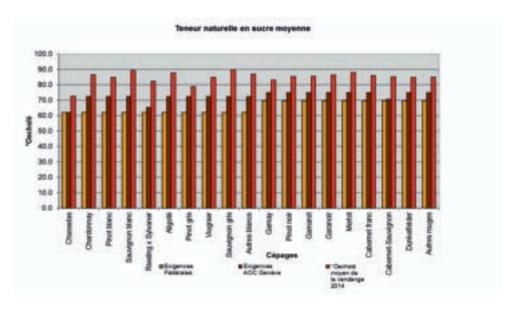


Rendement inférieur à 1 bouteille par m² (0,69 litre / m²)

Avec une moyenne de 0,69 litre par m², les rendements de ce millésime correspondent à la moyenne décennale. Toutefois, les rendements sont un peu supérieurs pour les cépages blancs (0,75 litre / m²) que pour les cépages rouges (0,64 litre / m²).

Qualité de l'encavage (79,9° Oe en moyenne)

Malgré une année climatique difficile, la densité des moûts de la totalité de la récolte est supérieure aux exigences fédérales en matière d'AOC, qui pour rappel sont de 61,9° Oe pour les blancs et 69,7° Oe pour les rouges. On observe un dépassement de 8,9° Oe pour le Chasselas, de 23,6°Oe pour le Chardonnay ainsi que de 11,6° Oe pour le Gamay. Avec une moyenne de 89,9° Oe pour le Sauvignon gris et 87,9° Oe pour le Merlot, ils obtiennent les meilleurs sondages du millésime 2014 de leur couleur respective.



Vous trouverez le rapport sur le contrôle de la vendange 2014 sur le site :

www.ge.ch/agriculture

Vignoble de l'Etat

Millésime 2014

L'année 2014 est à classer une nouvelle fois dans la série des années viticoles contrastées et compliquées à gérer. A un hiver sans grand froid a succédé un printemps sec et chaud, occasionnant un débourrement précoce. Les mois de juillet et août ont été humides, nous obligeant à être particulièrement vigilants sur le plan phytosanitaire.

Afin d'essayer de compenser au mieux les dégâts de la grêle de 2013, la taille, ainsi que l'attache des branches à fruits ont été particulièrement compliqués et longs. Avec les cépages peu productifs en taille courte, comme les Pinots, les filleuls ont été utilisés pour créer des branches à fruits qui puissent nous assurer un minimum de récolte. Il faudra probablement 2 à 3 années pour corriger peu à peu les conséquences importantes dues à la grêle du 20 juin 2013. Malgré ces efforts, nous avons tout de même observé des baisses de récolte plus ou moins élevées selon les cépages.

Septembre a débuté sous de meilleurs auspices, malgré une invitée surprise «Drosophila suzukii», qui nous a donné quelques sueurs froides et occasionné un surplus de vigilance au moment du tri des raisins lors des vendanges qui ont débuté le vendredi 26 septembre 2014 pour se terminer le vendredi 10 octobre 2014.

Le domaine a produit au total 21'718 litres, soit 0,37 l/m². Ce chiffre très faible s'explique par les nombreuses reconstitutions toujours en cours sur le domaine, par le tri assez sévère réalisé dans les parcelles atteintes de pourriture acétique et résulte également de la grêle citée plus haut. Finalement, en dépit de ces conditions, l'état sanitaire au moment des vendanges a été très bon, la maturité des raisins nous laisse augurer des vins de belle constitution.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent. Cette année c'est la suite de la parcelle du «Signal» qui a été reconstituée avec du Gamaret, greffé sur 3309 et sur Gravesac pour la plus grande partie. Cette parcelle sera dédiée à des essais de taille permettant, nous l'espérons, de contrer ou tout du moins ralentir les symptômes de dépérissements notamment dus à l'Esca, particulièrement dévastateurs sur ce cépage.

Nouveaux cépages en expérimentation au domaine

Dans la continuité des cépages résistants d'Agroscope «IRAC» (Interspecifiques Recherche Agronomique Changins) plantés dès 2009, le domaine a élargi ses essais en 2012 avec des nouveaux cépages de la série «MRAC» (Métis Recherche Agronomique Changins). Après deux millésimes difficiles, l'année 2014 a été bénéfique à l'implantation de ces nouveaux cépages, nous espérons pouvoir enfin réaliser les premiers essais de vinification en 2015.

La qualité des vins du domaine récompensée aux niveaux cantonal et national

Lors de la remise des prix de la 15e édition des Sélections des vins de Genève qui a eu lieu le jeudi 19 juin 2014 à l'Hôtel-de-Ville, le Domaine de la République et canton de Genève s'est vu décerner 2 médailles d'or pour son Chasselas et son Gamay 2013. Il a également reçu le Trophée Tradition, un nouveau prix mis en compétition par la Compagnie des Vieux-Grenadiers. Rebelote lors de la huitième édition du Grand Prix du Vin Suisse 2014, puisque le domaine a décroché une nouvelle médaille d'or pour son Gamay.



La vigne des Nations

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du Domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le Domaine de 6 ha de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement.

Le jeudi 12 juin 2014, M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a dédié symboliquement le millésime 2013 de la « Vigne des Nations » à Green Cross International. La manifestation s'est déroulée en présence de son président, M. Alexander Likhotal. Cette édition 2014 s'est déroulée sous un soleil radieux, devant une plantation de Gamaret, cépage symbole du renouveau des vins genevois. L'invité d'honneur a eu l'occasion d'effeuiller quelques souches de Chardonnay, autre cépage phare du canton.

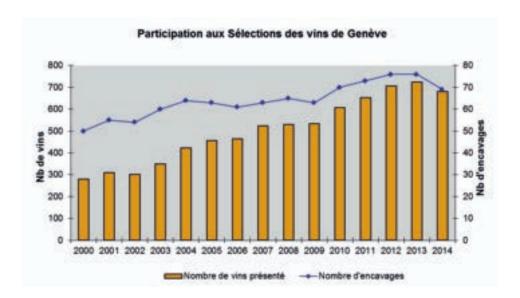




Promotion des vins

La sélection des vins de Genève (SVG) 2014

En 2014, la 15^{ème} édition de la Sélection des vins de Genève s'est déroulée du 3 au 6 juin. Au total 680 échantillons de 69 encavages ont été présentés. La légère baisse de participation est probablement liée aux dégâts de grêle de 2013. Après 3 éditions qui ont vu d'importantes évolutions techniques, l'édition 2014 a permis au comité de consolider les processus de dégustation et de mettre à jour le règlement du concours. L'entraînement obligatoire, qui est organisé depuis 2011, a été reconduit. Toujours dans un souci de perfectionnement et d'innovation, un travail de diplôme mené par Mme Charlotte Jaggi est en cours sur les éditions 2014 et 2015, afin d'évaluer la pertinence de faire évoluer la fiche de notation sur 100 points de l'organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).



Viticulture

Pour cette édition, la note minimale pour une médaille d'or a été remontée à 88,7 points. A noter que le nombre de médailles d'or est limité à 10% et que seules 66 médailles d'or ont donc été remises. Cette année, le **Domaine de la République et canton de Genève** a reçu le nouveau prix spécial. Le Trophée Tradition, qui récompense le domaine ayant obtenu la meilleure moyenne avec son Chasselas et son Gamay. Le SPDA se charge de l'organisation technique et l'OPAGE de la valorisation des résultats.



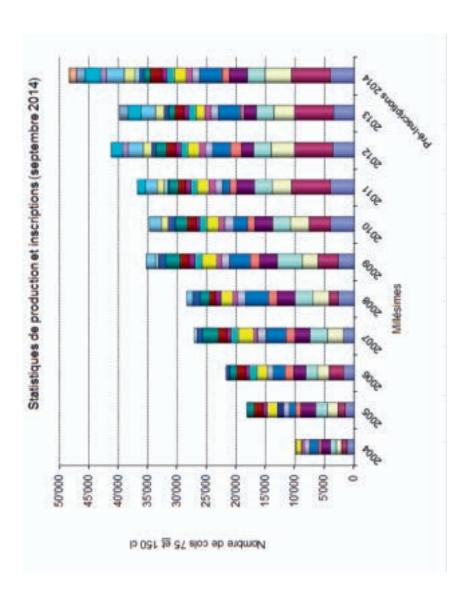
L'Esprit de Genève

Depuis le millésime 2004, messager de l'innovation et de la diversité du vignoble genevois, «l'Esprit de Genève» est un vin d'assemblage élaboré par plusieurs domaines du canton et soumis à une charte de production stricte. La qualité de ce cru d'exception est garantie par une commission d'agrément. La signature du vigneron confère à chaque vin sa personnalité.

Au total 39'780 cols ont été produits sous le millésime 2013, dont on rappellera que la grêle a frappé durement certaines régions du vignoble genevois. Pour le millésime 2014, 22 encaveurs se sont inscrits et leurs intentions de production s'élèvent à 48'300 cols; les vins de ce millésime devant encore passer devant la commission.



Viticulture





Production animale

Subventions cantonales

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'600 francs à 1 organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière et 10'768 francs

à 2 autres organisations de détenteurs d'animaux comme subvention d'investissement. Le canton a, en outre, versé 41'950 francs de contributions d'estivage à 21 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

